

Comité Jean Vilar
Claudine Cazals, présidente
Thierry Grandjean et Frédéric Lefebvre-Naré, secrétaires
Xavier Morin, trésorier



à l'attention de Monsieur le Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Argenteuil, le 8 septembre 2020

Objet : projet d'urbanisme commercial avec artificialisation nette

Monsieur le Premier Ministre,

Par votre circulaire du 24 août dernier, vous avez appelé les préfets à tenir pleinement leur « rôle ... en matière d'aménagement commercial dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation ».

Il s'agit là de protéger les « surfaces de pleine terre », non seulement agricoles mais aussi celles « considérées comme constructibles au sens du code de l'urbanisme ».

Vous rappelez que « s'agissant en particulier des objectifs d'aménagement du territoire et de développement durable, les critères d'appréciation des effets des projets ont évolué pour insister sur la localisation et l'intégration urbaine des équipements commerciaux, sur leur qualité environnementale (etc.) » ; vous évoquez la bonne pratique de la « reprise d'une friche existante » pour tendre « vers le 'zéro artificialisation nette' (ZAN) ».

Le Président de la République lui-même, faisant suite à la Convention citoyenne pour le climat, appelait à un « moratoire » sur les « nouvelles zones commerciales dans la périphérie des villes », pour « arrêter la bétonisation ».

Notre ville, Argenteuil, comprend un site qui correspond totalement à ces critères. L'ancienne île d'Argenteuil, représentée à plusieurs reprises par Claude Monet, a toujours constitué un espace vert, entièrement inondable, jamais construit pour le logement bien qu'elle fasse partie du centre ville au sens du découpage des quartiers et du PLU ; elle accueille des équipements publics comme le marché et la salle des fêtes municipale Jean Vilar. Malgré sa petite taille, cet espace est visible comme non urbain sur la cartographie du SDRIF.

L'ancien chemin « de halage » a hélas été remplacé il y a 30 ans, à rebours de ce qui se faisait déjà à Paris, par une 2x2 voies (RD 311) : tous les acteurs locaux souhaitent la retraiter en « boulevard urbain » pour « reconquérir les berges de Seine ». Le Schéma Régional de Continuité Écologique (SRCE) note le « potentiel de renaturation » de ces mêmes berges à hauteur de l'ancienne île.

À l'opposé de ces orientations, la partie centrale de l'île, soit 22000 m², est visée par un projet immobilier privé comprenant 156 logements (30 m de hauteur), un multiplexe (44 m de hauteur), un centre commercial, et une salle de spectacle privée à la place de la salle municipale.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale a constaté à plusieurs reprises l'absence de justification (autre qu'une modification ad hoc du PLU, ce qui ne constitue pas une justification) pour implanter ce projet en zone inondable, alors que 97,6% de la superficie communale ne l'est pas.

Pourtant, à l'opposé du rôle rappelé par votre circulaire, le préfet de l'époque n'avait pas saisi la CNAC. L'association Val d'Oise Environnement, notamment, l'avait saisie ; mais la CNAC, par 6 voix contre 4, a autorisé le projet début 2018.

Le préfet a donné son autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, par arrêté du 9 août 2019.

Pourtant, les enquêtes publiques avaient été formellement défavorables ; l'avis du commissaire enquêteur était négatif tant pour l'autorisation préfectorale que pour le permis de construire.

Le commissaire-enquêteur écrivait dans son PV de synthèse de l'enquête préalable :

*'Si l'on devait résumer le sentiment le plus partagé, ce serait par cette interrogation:
« Pourquoi, en détruisant un lieu culturel symbolique (Impressionnisme) avec des espaces verts et une salle publique utiles à tous les Argenteuillais, construire en zone inondable et sur un sol instable un ensemble d'équipements dont l'utilité est loin d'être prouvée (multiplex, galerie commerciale, logements) qui vont hypothéquer toute relation future avec la Seine et créer encore plus de nuisances (circulation routière, pollutions de l'air, sonores et visuelles) qu'il n'en existe déjà ? ».'*

Heureusement, aucun coup de pioche n'a encore été donné si bien que, dans le nouveau contexte social, économique et politique, l'orientation définie par votre circulaire peut et doit s'appliquer.

Le maire d'Argenteuil lui-même indique, dans le dernier numéro du magazine municipal, vouloir « préserver l'équilibre d'Argenteuil » par « la protection de l'urbanisme particulier de notre commune, en refusant la bétonisation » pour une « ville plus verte ».

Dans ces conditions, le préfet, « garant de l'application des politiques publiques et du respect des objectifs » de la loi ELAN comme le rappelle votre circulaire, devrait, pensons-nous, réexaminer et rapporter l'autorisation donnée en 2019, contre laquelle nous avons d'ailleurs déposé un recours, gracieux puis contentieux, qui se trouve encore aujourd'hui devant le TA de Pontoise.

Comptant sur votre détermination, nous vous prions de trouver ici, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de nos sentiments les meilleurs et de notre profond respect,

Pour le bureau du comité Jean Vilar
Claudine Cazals, présidente

Copies à :

Madame la Ministre de la Transition Écologique
Madame la Ministre de la Culture
Monsieur le Préfet du Val d'Oise
Monsieur le Sous-Préfet d'Argenteuil
Madame la Présidente de la Région Ile-de-France
Madame la Présidente du Conseil départemental du Val d'Oise
Monsieur le maire d'Argenteuil
Madame la députée d'Argenteuil



Membres du comité et de A.R.B.R.E.S. sur le site

Auteur(s) : Comité Jean Vilar

Destinataire(s) : M. le Maire d'Argenteuil et le Président de la Boucle Nord

La pétition

Actualité(s)

Les salles Jean Vilar et Pierre Dux, à la limite d'Argenteuil, Gennevilliers et Colombes, accueillent depuis des décennies de grandes manifestations, des événements associatifs, des spectacles, des forums. Elles sont au cœur de la vie sociale et culturelle.

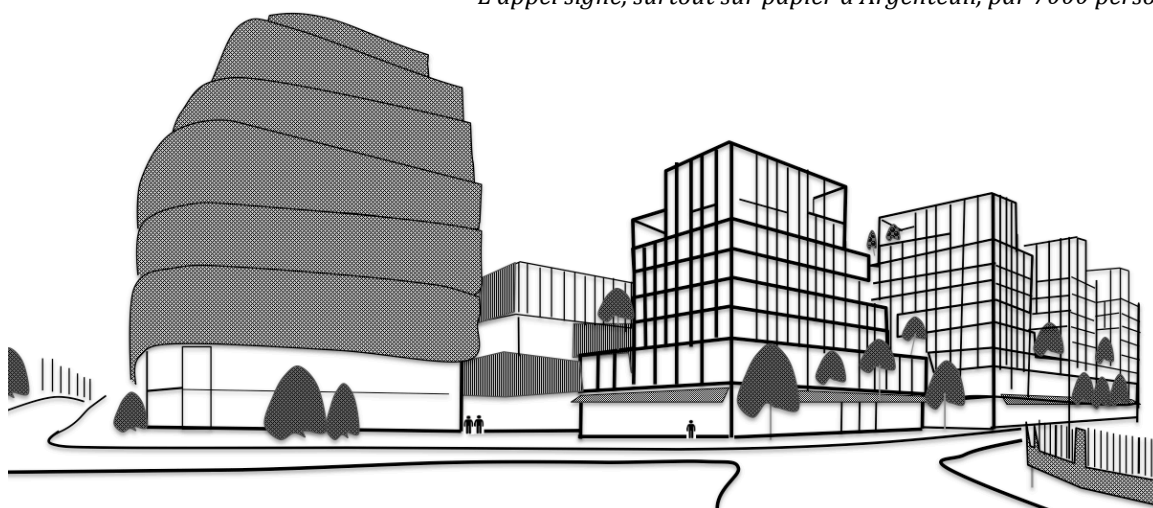
La salle Jean Vilar a vieilli et demande une rénovation. Tout l'espace de l'île, pour les manifestations, la promenade ou le marché, devrait être ouvert sur la Seine. Il redeviendrait aussi agréable et attractif qu'il l'était à l'époque de Claude Monet.

L'état des finances de la Ville le permet, selon les déclarations du Maire ; le Territoire Boucle Nord, compétent pour les salles intercommunales, pourrait cofinancer ce projet.

Nous demandons au Maire et au Président du Territoire de lancer cette rénovation, dans un cadre public, et de renoncer à vendre à un promoteur privé ce terrain au cœur de notre ville.

Nous appelons le Maire à situer ses projets de cinémas ou de jardinerie à des endroits adaptés, en particulier dans les sites existants, qui disposent de l'espace nécessaire.

L'appel signé, surtout sur papier à Argenteuil, par 7000 personnes



Esquisse du projet autorisé par le préfet, d'après la communication du promoteur. Personnages à l'échelle.